

**OUI** au Métro Grand Paris Express

**NON** à la réduction insidieuse du Parc Henri Barbusse !



- **NON** à un bâtiment « monumental » de **54,80 m de long et 16,6 m de large** à l'emplacement de l'escalier, soit une emprise au sol de **910 m<sup>2</sup>**
- **NON** à une desserte par un escalier en ferraille sans accès pour les handicapés et les poussettes
- **NON** à la dénaturation de la fonction du parc, espace vert normalement réservé à la détente des isséens, en toute sécurité
- **OUI** à une concertation avec **tous** les isséens

**Nous connaître :** <http://www.actevi.fr>

Pour le G.P.E., il faut un **puits de ventilation** et de secours tous les 800 m environ.

Avec l'accord de la municipalité, et sans concertation avec les isséens, le parc Barbusse a été sélectionné pour une implantation. Un bâtiment surplombe les grilles du puits. C'est le plus important des ouvrages annexes de la ligne 15 sud.

Le parc, déjà rendu très étroit par des opérations immobilières antérieures (constructions accolées, abattages massifs d'arbres), va encore diminuer.

La fonction du parc disparaît. Les nuisances (perte d'espace et d'ensoleillement) s'accumulent au détriment des enfants et des promeneurs.

### Qu'en sera-t-il des nuisances dues aux travaux et à l'exploitation ultérieure ?

Si vous pensez comme ACTEVI que ce projet est améliorable :

**Rejoignez notre action !**

**Signez notre pétition !**

**Adhérez à l'association !**

### [Bulletin d'adhésion à l'association ACTEVI <sup>1</sup> Touche pas à mon ciel](#)

Pour adhérer / renouveler votre adhésion à ACTEVI Touche pas à mon ciel, veuillez compléter et nous faire parvenir votre bulletin ci-dessous et votre adhésion <sup>2</sup> pour l'année 2018<sup>3</sup> à l'adresse suivante :

**ACTEVI Touche pas à mon ciel**  
**2, rue André Chénier, 92130 Issy les Moulineaux**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Adresse de courriel : .....

- |                          |   |                          |     |                          |     |   |
|--------------------------|---|--------------------------|-----|--------------------------|-----|---|
| <input type="checkbox"/> | Membre actif – cotisation annuelle <sup>2</sup>                                     | <input type="checkbox"/> | 30€ |                          |     |   |
| <input type="checkbox"/> | Membre actif bienfaiteur <sup>2</sup>   | <input type="checkbox"/> | 60€ | <input type="checkbox"/> | 90€ | <input type="checkbox"/> autre : .... € |
| <input type="checkbox"/> | Membre de soutien / sympathisant – cotisation annuelle libre avec un minimum de 10€ |                          |     |                          |     |   |

*Merci de libeller votre chèque à l'ordre d'ACTEVI*

<sup>1</sup> Action Citoyenne pour le Transport et l'Environnement de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, Association loi 1901 agréée pour la protection de l'environnement et reconnue d'intérêt général.

<sup>2</sup> Conformément aux dispositions des articles 200.-1b et 238bis.1.a du code général des impôts, les dons effectués au profit de notre association ouvrent droit à une réduction d'impôt et à l'émission de reçus. **La déduction représente 66% du montant du versement dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Une adhésion de 30€ permet de déduire directement de votre impôt 20€.**

<sup>3</sup> La cotisation 2018 est valable du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018